

Remplace la partie administrative de la norme SIA 246, édition 1976

Allgemeine Bedingungen für Natursteinarbeiten – Vertragsbedingungen zur Norm SIA 246:2006

Conditions générales relatives à la pierre naturelle

Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 246:2006

118/246

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2007-07 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	5
1 Contrat d'entreprise	7
1.1 Appel d'offres	7
1.2 Offre de l'entrepreneur	8
1.3 Obligations des parties contractantes .	8
2 Conditions de rémunération	10
2.1 Généralités	10
2.2 Prestations comprises	10
2.3 Prestations non comprises (liste non exhaustive)	10
3 Modification de commande	11
4 Exécution des travaux	11
5 Métrés, modalités de paiement	12
5.1 Généralités	12
5.2 Règles de métré	12
5.3 Modalités de paiement	13
6 Réception de l'ouvrage et respon- sabilité pour les défauts	14
7 Extinction prématurée du contrat	14
Annexe A (normative) Majorations des métrés	15

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des *Conditions générales pour la construction* (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction (CGC)

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Commission SIA 244 / 246 / 248

		représentant de
Président	Mathias Grimm, Netstal	ASC
Membres	Renato Anastasia, Bâle	VHP
	Roland Blatter, Ringgenberg	VHP
	Walter Braunschweiler, Zurich	Industrie
	Ernst Eugster, Zurich	SIA KH
	Heinz Jost, Berthoud	UIFPA
	Kurt Kühn, Monthey	ASC
	René Morf, St-Gall	ASC
	Gino Pedretti, Zurich	NVS
	Pierre Robin, Rapperswil	Concepteur, SIA
	Dr Philipp Rück, Lenzbourg	NVS
	Ernest Schlatter, Buchillon	ASC
	Peter Schnewlin, Dübendorf	SIA KH
	Herbert Wigger, Muttenz	Concepteur, SIA
Groupe de travail SIA 246		
	Dr Peter Eckardt, Volketswil	Entreprise, expert (membre SIA)
	Hansjörg Epple, Obfelden	Essai des matériaux, expert (membre SIA)
	Gino Pedretti, Zurich	Entreprise
	Dr Philipp Rück, Lenzbourg	Essai des matériaux, expert (membre SIA)
	Emilio Stecher, Root	Entreprise
	Rolf Trojahn, Berne	Entreprise

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/246 le 9 mars 2006.

Elle est valable à partir du 1^{er} décembre 2006.

Elle remplace la partie administrative de la norme SIA 246 *Travaux en pierre naturelle* du 1^{er} janvier 1976.

Copyright © 2006 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.